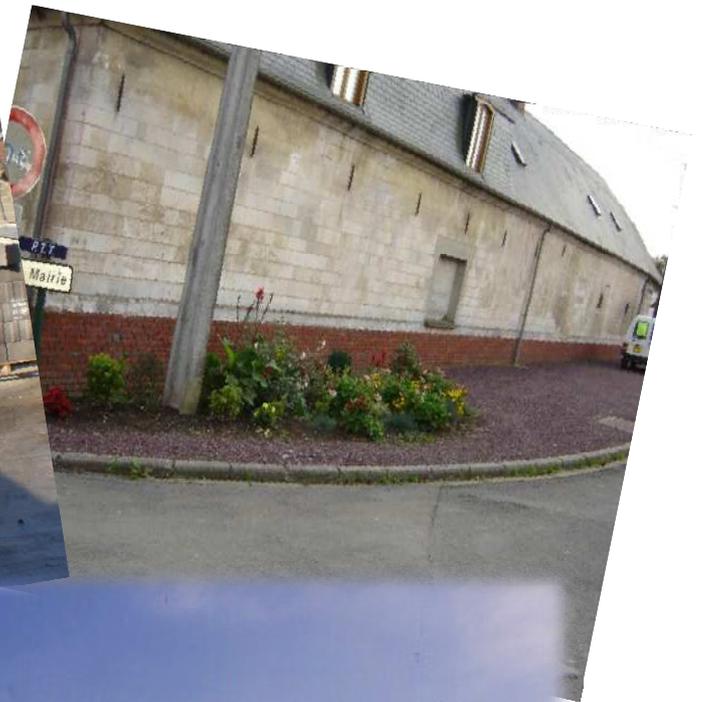


COMMUNE DE BAILLEULMONT

LA GAZETTE DE LA TOUR

ANNÉE 2007





Membres de la Commission Communication

Emmanuelle DELEFLIE

Thierry DELESCAUT

Evelyne DELMOTTE

Raymond MALVOISIN

Francis BAUCHET

Noël ROQUET

Bernard CAILLERET

Christophe ROSE

Benoît CHANDAVOINE

Edouard WERQUIN

Remerciements à:

Mr DANVIN & Mme DUBOIS pour leur participation

Le mot du Maire

Mes chers concitoyens,

L'année 2007 s'achève, au nom des membres du CCAS, du personnel communal et de l'assemblée municipale, je vous présente nos meilleurs vœux de santé, bonheur et réussite pour 2008.

Si depuis quelques années sont réalisés régulièrement des travaux, 2007 a vu des projets importants se concrétiser, la pose de la 1^{ère} et principale cuve incendie, place de l'église, le début des travaux Mairie et Salle et enfin la 3^{ème} et dernière tranche de restauration des trottoirs. L'année prochaine, les élus, en concertation avec l'ensemble de la population, chacune et chacun pourra s'exprimer, s'attacheront à élaborer un Plan Local d'Urbanisme qui permettra d'une part de maîtriser l'espace, et d'autre part de préserver et valoriser notre identité rurale, notre cadre de vie auxquels nous sommes tous attachés.

Je tiens à remercier particulièrement les membres non élu(e)s des différentes commissions pour leur assiduité et travail, les associations et leurs bénévoles qui animent la vie communale et celles et ceux qui ont pallié l'absence de notre employé communal Jean Debruyne, en arrêt longue maladie, à qui je souhaite un prompt rétablissement et retour parmi nous.

Je souhaite la bienvenue à nos nouveaux concitoyens et leur donne rendez-vous à notre traditionnelle présentation des vœux le 12 janvier prochain.

Enfin, ce mandat se termine, 2008 verra une nouvelle assemblée communale. Le suffrage universel n'est pas un jeu. Il serait souhaitable que ces élections se déroulent dans un climat serein, chacun peut et doit y contribuer.

Encore bonne année à tous et bonne lecture.....

Votre Maire, Bernard Cailleret

SOMMAIRE

1. *Comment mieux connaître Bailleulmont ?*
2. *Coin des Associations*
3. *Quelques moments forts en 2007*
4. *Les travaux à Bailleulmont*
5. *Rénovation de la Mairie et création d'une salle*
6. *Vu dans la presse...*
7. *L'agence Postale Communale*
Le Centre Communal d'Action Sociale
8. *La Commission Communale des Impôts directs*
Concours des villages fleuris 2007
9. *L'urbanisme*
10. *L'évolution des habitants*
11. *Le classement des richesses communales*
12. *S'inscrire sur les listes électorales...*
13. *Etat civil*
Concours communal des maisons fleuries
14. *Les Vertes Vallées*
15. *Situation financière 2006*
16. *Le site internet de Bailleulmont en chiffres !*
17. *Les mini-motos*
Chiens dangereux : Attention !
18. *La TNT arrive chez nous !*

LE COIN DES ASSOCIATIONS LOCALES

Quatre associations, Anciens Combattants, Société de chasse, Amicale et Comité des fêtes animent la vie Locale. Chaque année, un calendrier des manifestations est établi en collaboration avec les associations présentes à une réunion initiée par la Commission communale des Fêtes et Cérémonies. Les subventions communales sont octroyées sur demande des associations à laquelle doit être joint un bilan financier de l'année écoulée. Pour l'exercice 2007, aucune association n'a formulé de demande.

Les pages de la Gazette sont ouvertes à toutes les associations, seules deux d'entre elles ont répondu à notre sollicitation.

LA SOCIÉTÉ de CHASSE

Suite à la dernière assemblée générale de la société de chasse qui s'est déroulée le 7 septembre 2007, l'ensemble des sociétaires a élu trois nouveaux membres du Bureau.

La disparition du gibier en général s'accélère plus que prévu cela est dû au changement de vie de la population humaine ainsi qu'aux changements climatiques annoncés par les médias.

-pollution : augmentation du parc automobile, traitements abusifs, décharges sauvages (bouteilles vides, douilles de chasse abandonnées,.....)

-le braconnage de plus en plus répandu

-la prédation : le renard avec l'échinococcose, cette maladie contagieuse pour l'homme.

Combattons ensemble ces modes d'incivisme, améliorons l'image de nos campagnes, fleurissons nos jachères comme dans certaines communes.

La chasse est naturelle, ensemble, citoyens, protégeons la nature

*Le Président,
Philippe Wambre*

LE COMITÉ DES FÊTES

Association loi 1901, Le Comité des Fêtes a pour objet général d'organiser en liaison avec les autorités municipales, des fêtes et manifestations dans la localité. Cette association est gérée par un Conseil d'administration élu pour 2 ans. Ses membres prêtent leur concours à titre bénévole et gratuit. Durant l'année, des manifestations variées sont proposées et permettent aux habitants de se retrouver, de se découvrir sous le signe de la convivialité

« Faire la fête, la faire vivre et la partager »

Quatre principales manifestations sont organisées chaque année :

La Ducasse en mai

Le Cochon grillé en juillet

Le Beaujolais nouveau en novembre

Le Spectacle de Noël en décembre

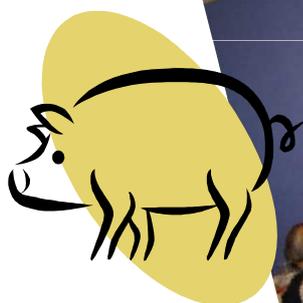
Les bonnes volontés peuvent nous rejoindre, notre seul objectif est qu'il fasse bon vivre « ENSEMBLE » à Bailleulmont.

*Le Président,
Raymond Malvoisin*

QUELQUES MOMENTS FORTS... EN PHOTOS!!



Samedi 28 avril 2007:
REPAS DANSANT
Dimanche 29 avril 2007:
APÉRITIF CONCERT
Lundi 30 avril 2007:
GOÛTER DES AÎNÉS



Vendredi 13 juillet 2007:
**LE COCHON
GRILLÉ**

Dimanche 11 novembre 2007:
CÉRÉMONIE AU MONUMENT
AUX MORTS





Samedi 17
novembre 2007:
SOIRÉE
BEAUJOLAIS
NOUVEAU



SAMEDI 15 DÉCEMBRE
2007:
Arbre de Noël
communal



LES TRAVAUX A BAILLEULMONT

LA CLOCHE TINTERA DE NOUVEAU!!

Après avoir restauré les vitraux, changé le paratonnerre et le coq, refait le toit de la sacristie, sont prévus, dans les meilleurs délais, les travaux de réfection du beffroi de l'église. Les coups de 12 et 19 heures seront de nouveau marqués.



INCENDIE

Pour répondre à la demande expresse des services de sécurité et, après étude de la D.D.E., la première phase du dispositif de lutte contre l'incendie a été réalisée, au centre du village, place de l'église.

TROTTOIRS

Après l'aménagement du carrefour de l'école, la réfection des rues du Four et du Crinchon, de la voie de Noyelles, la troisième et dernière tranche des trottoirs est réalisée.





RÉNOVATION MAIRIE, CRÉATION D'UNE SALLE

Après quelques difficultés indépendantes de notre volonté, le projet de rénovation de la mairie et de la création d'une salle communale se concrétise. Dès juin 2008, ce nouvel outil permettra aux enfants de l'école de disposer d'une salle d'évolution et, au personnel de la mairie, d'un confort au travail en toute confidentialité.

L'ensemble de la population, c'est-à-dire, VOUS, vous bénéficierez d'un accueil plus convivial, d'un lieu de rencontres familiales et de services complémentaires, tels que point « cyber », relais bibliothèque, relais d'assistance maternelle etc... qui s'ajouteront à l'Agence Postale Communale.



VU... DANS LA PRESSE...

VDN du 27 février 2007

Grimés et costumés, les enfants ont défilé



À l'occasion de Mardi Gras, les élèves de grande section de M^{me} Guérin et ceux du cour préparatoire de M^{me} Horyna ont défilé grimés et masqués dans les rues du village, au son des instruments de musique qu'ils avaient eux-mêmes fabriqués. Le prochain événement festif, organisé par RPI La Fontaine, aura pour cadre une sortie nature à Clairmarais, au mois de mai. Les enfants pourront notamment y étudier la vie des grenouilles dans le marais. ■



VDN du 18 avril 2007

On prépare activement la ducasse au village des 28, 29 et 30 avril

Judi soir, les bénévoles du comité des fêtes, emmenés par leur président M. Malvoisin, ont mis la dernière touche aux préparatifs de la ducasse.

Avancé cette année pour cause d'élections, ce week-end de fête se déroulera les 28, 29 et 30 avril. Un repas dansant, animé par Sonic Musette et programmé le samedi 28 avril, à partir de 19 h 30, donnera le coup d'envoi des festivités. Les réservations pour cette soirée se feront obligatoirement par téléphone au 03 21 22 21 14 et, ce, avant le 21 avril, dernier délai.

Le lendemain, dimanche, des attractions foraines feront le bonheur des plus jeunes et à partir de 18 h, le traditionnel apéritif-



L'équipe d'organisation a dû composer avec les dates des élections.

concert, animé par le groupe Nostalgie, accueillera la population, leurs familles et les élus des environs.

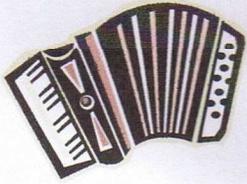
Le lundi, jour de clôture, sera consacré au goûter des aînés et à la distribution des tours de manèges gratuits pour les enfants. ■



Record d'affluence à l'apéritif-concert et enthousiasme débordant des organisateurs



Après le repas dansant du samedi soir, très apprécié des convives, l'apéritif-concert du dimanche a connu une affluence record. Les bénévoles du comité des fêtes, emmenés par leur président, n'ont pas ménagé leur peine pour satisfaire les villageois, leurs familles, leurs amis qui se sont pressés tout au long de cette fin d'après-midi ensoleillée. Ce week-end de festivités, préparé de mains de maître depuis plusieurs semaines, aura sans nul doute donné entière satisfaction à ses organisateurs. ■



Coup d'envoi de la ducasse



Plus de 140 convives au repas dansant de la ducasse.

C'est sous un chapiteau dressé au pied de l'église que les partici-

pants ont pris place, samedi, à l'invitation du comité des fêtes. Et c'est au rythme des airs de bal musette, que la ducasse et la fête ont démarré. ■



VDN du 21 novembre 2007

Le Beaujolais nouveau, un rendez-vous familial



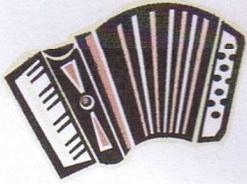
Samedi, le comité des fêtes de Bailleulmont avait donné rendez-vous aux habitants, à leurs familles et à leurs amis pour fêter dignement l'arrivée du Beaujolais. Comme lors de la ducasse, il y avait foule pour assister à cette soirée où la boisson nouvelle, et du jus d'orange pour les plus jeunes, arrosa les plats servis aux convives. Joie et bonne humeur furent une nouvelle fois au rendez-vous de cet événement devenu familial dans la vie des Bailleulmontois. ■



Record d'affluence à l'apéritif-concert et enthousiasme débordant des organisateurs



Après le repas dansant du samedi soir, très apprécié des convives, l'apéritif-concert du dimanche a connu une affluence record. Les bénévoles du comité des fêtes, emmenés par leur président, n'ont pas ménagé leur peine pour satisfaire les villageois, leurs familles, leurs amis qui se sont pressés tout au long de cette fin d'après-midi ensoleillée. Ce week-end de festivités, préparé de mains de maître depuis plusieurs semaines, aura sans nul doute donné entière satisfaction à ses organisateurs. ■



Coup d'envoi de la ducasse



Plus de 140 convives au repas dansant de la ducasse. C'est sous un chapiteau dressé au pied de l'église que les partici-

pants ont pris place, samedi, à l'invitation du comité des fêtes. Et c'est au rythme des airs de bal musette, que la ducasse et la fête ont démarré. ■



VDN du 21 novembre 2007

Le Beaujolais nouveau, un rendez-vous familial



Samedi, le comité des fêtes de Bailleulmont avait donné rendez-vous aux habitants, à leurs familles et à leurs amis pour fêter dignement l'arrivée du Beaujolais. Comme lors de la ducasse, il y avait foule pour assister à cette soirée où la boisson nouvelle, et du jus d'orange pour les plus jeunes, arrosa les plats servis aux convives. Joie et bonne humeur furent une nouvelle fois au rendez-vous de cet événement devenu familial dans la vie des Bailleulmontois. ■



VU... DANS LA PRESSE...

VDN du 27 février 2007

Grimés et costumés, les enfants ont défilé



À l'occasion de Mardi Gras, les élèves de grande section de M^{me} Guérin et ceux du cour préparatoire de M^{me} Horyna ont défilé grimés et masqués dans les rues du village, au son des instruments de musique qu'ils avaient eux-mêmes fabriqués. Le prochain événement festif, organisé par RPI La Fontaine, aura pour cadre une sortie nature à Clairmarais, au mois de mai. Les enfants pourront notamment y étudier la vie des grenouilles dans le marais. ■



VDN du 18 avril 2007

On prépare activement la ducasse au village des 28, 29 et 30 avril

Judi soir, les bénévoles du comité des fêtes, emmenés par leur président M. Malvoisin, ont mis la dernière touche aux préparatifs de la ducasse.

Avancé cette année pour cause d'élections, ce week-end de fête se déroulera les 28, 29 et 30 avril. Un repas dansant, animé par Sonic Musette et programmé le samedi 28 avril, à partir de 19 h 30, donnera le coup d'envoi des festivités. Les réservations pour cette soirée se feront obligatoirement par téléphone au 03 21 22 21 14 et, ce, avant le 21 avril, dernier délai.

Le lendemain, dimanche, des attractions foraines feront le bonheur des plus jeunes et à partir de 18 h, le traditionnel apéritif-



L'équipe d'organisation a dû composer avec les dates des élections.

concert, animé par le groupe Nostalgie, accueillera la population, leurs familles et les élus des environs.

Le lundi, jour de clôture, sera consacré au goûter des aînés et à la distribution des tours de manèges gratuits pour les enfants. ■



L'AGENCE POSTALE COMMUNALE

Le réseau des bureaux de Poste a du s'adapter et trouver un nouveau mode de gestion pour un certain nombre de ses points dont le niveau d'activité était peu élevé. Consciente de l'intérêt des services de proximité rendus par la Poste sur notre territoire, la Commune a signé une convention de délégation de service en octobre 2005. Avec environ 70 000€ de transactions annuelles et 3 000€ de vente de timbres, produits divers et recommandés, l'Agence Postale Communale accueille plus de 1200 personnes par an (1265 en 2006).

L'Agent postal recruté sous contrat aidé, rémunéré au SMIC sur la base de 26 heures hebdomadaires revient mensuellement à la collectivité 308€ alors que la poste participe aux frais de fonctionnement à la hauteur de 800€ par mois. Ce recrutement a par ailleurs permis une plus grande amplitude d'ouverture de la Poste et d'accès aux services de la Mairie.



Dans un climat familial, Mme Dubois vous accueille les mardis, jeudis vendredis et samedis de 8h15 à 12 h

Et le mercredi de 8h15 12h et de 13h30 à 17h00

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

« C.C.A.S. »

Le C.C.A.S. est un établissement public communal, avec une autonomie de gestion bien que rattaché à la commune.

Il dispose de son propre budget, il est géré par un Conseil d'Administration composé de 9 membres 4 non élus et 5 élus. Il vote l'ensemble des documents budgétaires et décide des actions à mener. Présidé par le Maire, il se réunit 3 à 4 fois par an. Il attribue les demandes d'aide sociale ponctuelles. Il est tenu au secret de certaines décisions notamment l'octroi des aides individuelles.

Propriétaire de l'Ancien Presbytère, ses recettes sont essentiellement constituées de la location de celui-ci, il peut cependant bénéficier de dons (quêtes mariage,...). En dépense outre le colis des seniors (67 bénéficiaires âgés de plus de 60 ans), il entretient ses bâtiments. Son budget initial 2007 s'équilibre à 6 256€.

Ses membres

(non élus) A. Bodelot, R.M. Choisy, A. Jadoux, M.C. Werquin
(élus) R. Malvoisin, N. Roquet, P. Deprince, F. Bauchet, B. Cailleret

Colis 2007 des « SENIORS » (Coût : 30€)

Gaufrettes fines à la cassonade
Pâtes de fruits Reflet de France
Coffret chocolat Ferrero
Café moulu « Colombie »
Confiture de rhubarbe Reflet de France
Foie gras de canard
Asperges blanches
Blanc de Blanc Courcelle brut
Bordeaux Rouge « Château de Boudon »
Galette des rois
Confit de canard sud ouest 4/4

URBANISME

Ce qui a changé le 1^{er} octobre 2007 :

Les formulaires

Toutes les autorisations et déclarations existantes sont regroupées en :

Permis de démolir (cerfa 13405*01)

Uniquement dans un secteur où a été institué le permis de démolir (secteur protégé)

Permis de construire (cerfa 13406*01)

Pour une maison individuelle et ses annexes (garages,...) ou pour tous les travaux prévus sur une maison individuelle existante.

Permis d'aménager (cerfa 13409*01)

Ne concerne que les aménagements de terrain : camping, aires de jeux ou de loisirs, aires de stationnement, travaux d'affouillements du sol, chemins, remembrements, divisions foncières ...

Toutes les demandes sont à fournir en 4 exemplaires (1 exemplaire supplémentaire pour les cas particuliers). Un bordereau de dépôt des pièces jointes doit également être annexé à toute demande.

➤ *Le permis d'aménager peut autoriser des constructions et/ou démolitions.*

➤ *Le permis de construire peut autoriser également les démolitions.*

(N'utiliser qu'un seul formulaire pour des projets multiples...)

Déclaration préalable (cerfa 13404*01)

Une déclaration préalable doit être déposée avant :

- toute construction nouvelle créant une surface hors œuvre brute (SHOB) supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 m²,
- tout agrandissement d'une construction entraînant la création d'une SHOB supérieure à 2 m² et inférieure ou égale à 20 m²,
- toute transformation de plus de 10m² de SHOB en surface hors œuvre nette (SHON).
- toute modification de l'aspect extérieur d'un bâtiment, (ex : peinture extérieure, volets, parabole, toiture...)
- tout changement de destination d'un bâtiment (par exemple transformation d'un local commercial en local d'habitation). Cette formalité s'impose même si le changement de destination n'implique pas de travaux.

Les 3 permis et la déclaration préalable ont une durée de validité de 2 ans.

Certificat d'urbanisme (cerfa 13410*01)

Il existe deux types de certificat d'urbanisme.

Le premier est un certificat d'urbanisme d'information.

Il permet, en l'absence de projet précis, de connaître les règles d'urbanisme applicables au terrain et renseigne sur :

- les dispositions d'urbanisme (par exemple les règles d'un plan local d'urbanisme),
- l'existence de servitudes d'utilité publique (restrictions administratives au droit de propriété),
- la liste des taxes et contributions applicables pour un terrain donné.

Ce certificat n'indique pas si le terrain est constructible ou non.

Le second est un certificat d'urbanisme opérationnel.

Il indique, en plus des informations données par le certificat d'information, si le terrain peut être utilisé pour la réalisation du projet et donne l'état des équipements publics existants ou prévus desservant le terrain (voies et réseaux).

La demande de certificat d'urbanisme et son dossier qui l'accompagne doivent être fournis en :

- **2 exemplaires, pour les demandes de certificat d'urbanisme d'information,**
- **4 exemplaires, pour les demandes de certificat d'urbanisme opérationnel.**

Le certificat d'urbanisme a une durée de validité de 18 mois.

Les délais d'instruction

Ils sont maintenant garantis par l'administration. Le pétitionnaire se verra remettre par la mairie **un récépissé** sur lequel figurera la date de dépôt.

A compter de cette date, le délai d'instruction est fixé à :

- ***1 mois** pour les déclarations préalables.
- ***2 mois** pour les permis de construire une maison individuelle et les permis de démolir.
- ***3 mois** pour les autres permis de construire et les permis d'aménager.

Ce délai pourra être prolongé uniquement dans les cas prévus par le Code de l'Urbanisme pour permettre la consultation des services mais cette prolongation devra être notifiée par l'administration, dans le délai d'un mois suivant le dépôt de la demande.

En cas de dossier incomplet, l'autorité compétente dispose aussi d'un délai d'un mois pour réclamer au pétitionnaire les pièces manquantes.

Le Maire transmet immédiatement, et au plus tard dans les huit jours ouvrables, les demandes aux services de la D.D.E.

Le contrôle de fin de travaux

Le pétitionnaire devra, comme par le passé, remettre à la mairie, **une déclaration d'ouverture de chantier** en 3 exemplaires (**cerfa 13407*01**).

C'est désormais lui qui s'engagera sur l'achèvement de la construction et sur la conformité des travaux par le biais de **la déclaration d'achèvement des travaux** (**cerfa 13408*01**).

L'autorité compétente disposera ensuite d'un délai de 3 mois pour procéder au contrôle sur place (**5 mois** pour les installations classées ou établissements recevant du public...). Passé ce délai, la conformité sera établie. **Le bénéficiaire devra alors solliciter l'attestation certifiant que la conformité des travaux n'a pas été contestée.**

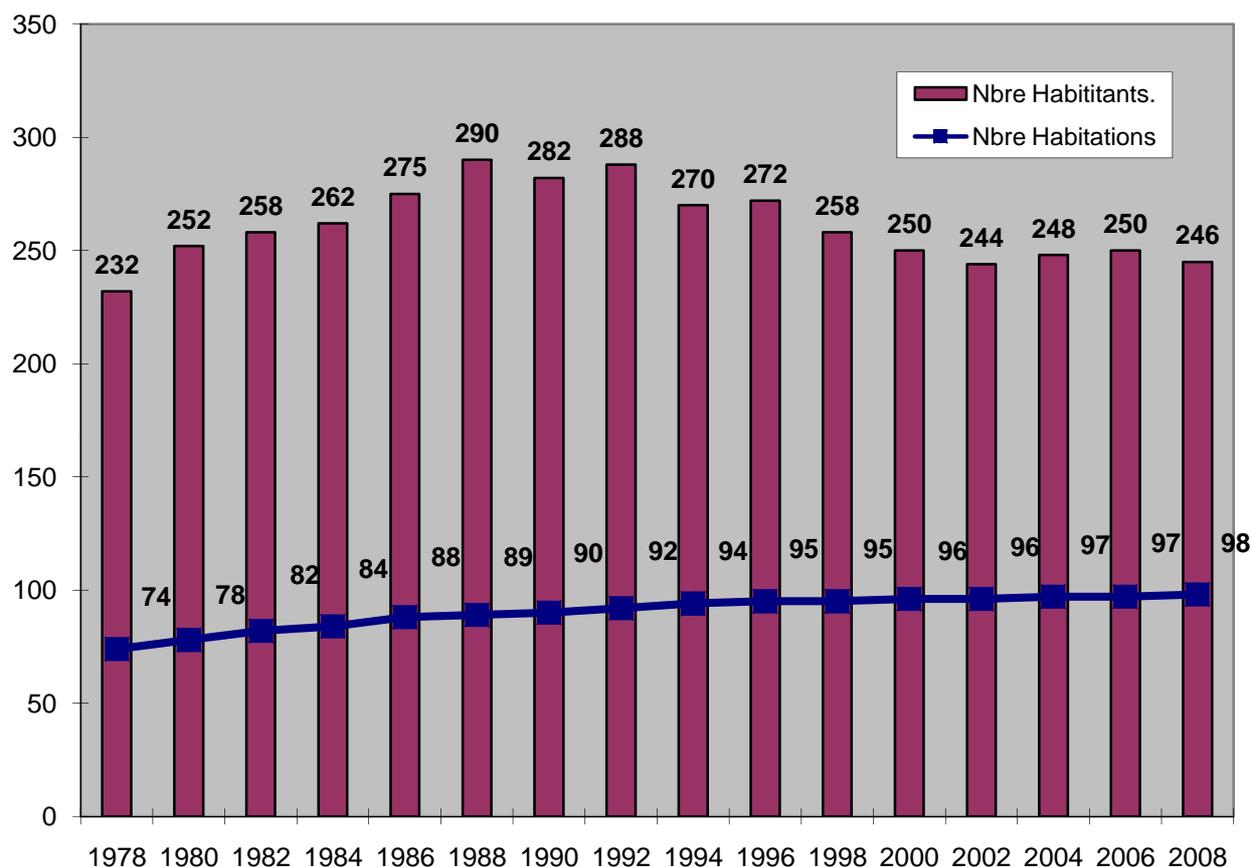
D'autres imprimés à utiliser éventuellement :

- ✓ Modification d'un permis de construire en cours de validité : **cerfa 13411*01**
- ✓ Transfert d'un permis de construire en cours de validité : **cerfa 13412*01**

Site à consulter : www.pas-de-calais.equipement.gouv.fr

Evolution Habitations - Habitants

Le graphique ci-dessous nous montre l'évolution du nombre d'habitations et d'habitants à BAILLEULMONT de 1978 à 2008 soit sur une période de 30 ans.



Actuellement 102 maisons dont 4 résidences secondaires, 3 sont inoccupées, 12 abritent un résident, 45 deux résidents, 17 trois résidents, 15 quatre résidents, 3 cinq résidents, 3 six résidents. La moyenne est de 2,5 par foyer (soit la moyenne nationale)

Afin que notre population oscille entre 250 et 300 habitants, il faudrait, sur les 10 ans à venir d'une part, l'occupation des maisons inoccupées, et, d'autre part, la construction d'une vingtaine d'habitations nouvelles soit près de 2 par an.

OÙ VIVENT LES RICHES DANS L'ARRAGEOIS....?

Quelles sont les villes, communes de l'arrageois où l'on paie le plus d'impôt sur le revenu ?

Il existe dans l'arrageois deux types de ruralité. L'une, plutôt pauvre, avec des territoires plus enclavés, Cté de Communes de Bertincourt, Bapaume, Pas en Artois ou Villages solidaires, le revenu moyen atteint rarement 15 000€ et une "ruralité riche" Cté de Communes d'Artois, Vertes vallées, Val du Gy où l'on trouve quelques riches exploitations mais aussi beaucoup de "rurbains" venus s'installer à proximité d'Arras pour profiter des zones vertes et campagnardes. La Cte de Communes d'Artois, avec un revenu moyen par ménage de 21 441€ arrive largement en tête (8 500€ de plus que la Cté de Cmunes de Pas en Artois)

Classement des communes les plus riches de l'Arrageois

Rang suiv niv. Moyen	Commune	% de foyer imposable	Niv moyen	Rang suiv niv. Moyen	Commune	% de foyer imposable	Niv moyen
1	Bancourt	57%	34 638	82	Boiry Notre Dame	55%	16 590
2	Duisans	75%	30 273				
3	Noyelle Vion	48%	28 053	85	Beaurains	56%	16 341
4	Anzin St Aubin	70%	27 124				
5	Ecurie	60%	26 721	89	Beaumetz les Loges	54%	16 069
6	Wailly	67%	25 901				
7	Warlus	60%	24 587	109	Monchy au Bois	46%	15 411
8	Basseux	69%	23 856	110	Hendecourt les Ransart	48%	15 411
9	Gavrelle	57%	23 695				
10	Mont St Eloi	60%	23 527	114	Bailleulval	49%	15 387
21	Rivière	56%	20 517	117	La Cauchie	40%	15 366
28	Ste Catherine	63%	20 032	130	La Herlière	45%	15 071
30	Dainville	61%	19 811	136	Boiry Ste Rictrude	47%	14 962
35	Ficheux	65%	19 486	147	Monchiet	47%	14 446
36	Ransart	55%	19 412	148	Gouy en Artois	42%	14 443
47	Berneville	62%	18 485	159	Berles au Bois	46%	14 177
49	Simencourt	55%	18 431	168	Bailleulmont	44%	14 104
55	Tilloy les Mofflaines	59%	18 011	173	Arras	47%	14 019
69	Agny	59%	17 251	227	Fosseux	45%	12 226
70	Adinfer	50%	17 237				
				232	Pas en Artois	36%	12 037
76	Blairville	55%	16 810			

S'INSCRIRE SUR LES LISTES ELECTORALES...

Nécessité :

Avoir la qualité d'électeur : majeur, nationalité française, jouir de ses droits civiques et politiques et de justifier d'un domicile sur la commune où l'on veut s'inscrire ou y résider depuis 6 mois au moins de façon continue et effective soit de payer depuis 5 ans consécutifs la taxe foncière, la taxe d'habitation ou la taxe professionnelle.

(Les ressortissants de l'UE ont le droit de vote et d'éligibilité pour les élections du Parlement européen et élections municipales avec les mêmes conditions)

Les modifications et inscriptions sont enregistrées du 1^{er} janvier au 30 décembre

LA COMMISSION ADMINISTRATIVE de REVISION des LISTES ELECTORALES

Pour chaque bureau de vote, la commission administrative de révision se compose de trois membres choisis parmi les électeurs

- Le Maire ou son représentant
- Un délégué de l'administration désigné par le Préfet sur proposition du Maire
- Un délégué choisi par le Tribunal de Grande Instance sur proposition du Maire

Les décisions sont prises à la majorité, les 3 représentants doivent être présents à chacune des séances sous peine de nullité des opérations. Elle a pour mission

- de statuer sur les demandes d'inscription déposées en Mairie depuis le 1^{er} janvier
- d'examiner la liste nominative transmise par l'INSEE
- de procéder aux radiations

Examen des demandes déposées en Mairie

La commission s'assure que les demandeurs respectent les conditions d'inscription

Examen des inscriptions d'office

Au vu des documents transmis par l'INSEE, la commission se prononce sur l'inscription d'office des personnes concernées. Les vérifications portent sur l'identité et le domicile. Une simple lettre transmise à la personne concernée qui ne revient pas en Mairie avec la mention « NPAI » (n'habite pas à l'adresse indiquée) ou « PSA » (parti sans laisser d'adresse) présume de la réalité du domicile et permet l'inscription d'office

Opérations de radiations

Radiations immédiates : la radiation des listes électorales intervient normalement à l'issue des travaux annuels. Toutefois, dans certains cas (décès, décisions judiciaires, demande du Préfet, ..) la radiation peut intervenir immédiatement y compris en dehors de la période de révision.

Double inscription : Avertie par l'INSEE la commission décide également de la radiation des électeurs qui ont obtenu une inscription dans une autre commune. Dans ce cas la décision prend effet au 1^{er} mars. Si une personne atteignant l'âge de 18 ans se trouve inscrite d'office mais a sollicité son inscription dans une autre commune, la commune d'inscription sera celle dans laquelle la personne a demandé son inscription.

Radiations après examen : Avant de procéder à la radiation, la commission s'assure que l'électeur ne remplit plus les conditions d'inscription (retour carte électorale, propagande,...) Dans le cas, après examen attentif de situation, où il existe une forte présomption que l'électeur ait quitté la commune, il ne peut donc y conserver une inscription que s'il y ait resté contribuable.

Il importe de ne procéder à ce type de radiation qu'avant d'avoir pris toute mesure nécessaire, notamment en avisant l'électeur pour qu'il puisse formuler d'éventuelles observations. Toutefois l'observation de ses prescriptions ne doit pas faire obstacle à ce que la liste électorale soit régulièrement apurée. Il faut considérer comme fictif un domicile à l'adresse duquel il est impossible de contacter l'électeur pour lui notifier sa radiation.

Les refus d'inscriptions ou les radiations sont communiqués aux intéressés qui peuvent les contester devant le juge d'instance

Les tableaux de modification doivent être affichés et consultables en Mairie.

Membres de la Commission : Cailleret Bernard, Dujardin André, Werquin Michel

ETAT CIVIL

NAISSANCE

Bienvenue à la petite *AIMY CABOCHE* née le 7 novembre!



Et félicitations aux heureux parents Mickaël CABOCHE et Karine BASSEUX.

DÉCÈS

Nos pensées les plus sincères vont vers la famille de *Mr Jean JADOUX*, ancien conseiller municipal de Bailleulmont, décédé le 10 mars dernier à l'âge de 87 ans.



CONCOURS COMMUNAL DES MAISONS FLEURIES

Ci-dessous, la liste des résultats obtenus :

- | | |
|-------------------------------------|---------------------------|
| <u>1^{er} PRIX :</u> | Mr et Mme Michel WERQUIN |
| <u>2^e PRIX :</u> | Mr et Mme Emile PATTE |
| <u>3^e PRIX :</u> | Mr et Mme Emile LEBAS |
| <u>4^e PRIX :</u> | Mr et Mme Gilbert PIERRU |
| <u>4^e PRIX :</u> | Mr et Mme Pierre CHOISY |
| <u>4^e PRIX :</u> | Mr et Mme Bruno BOYER |
| <u>7^e PRIX :</u> | Mr et Mme Daniel SAVAUX |
| <u>7^e PRIX :</u> | Mr et Mme Claude COURTOIS |
| <u>9^e PRIX :</u> | Mr et Mme Laurent JOUY |
| <u>10^e PRIX :</u> | Mr et Mme Raymond MARQUIS |
| <u>11^e PRIX :</u> | Mme Rosa BASSEUX |
| <u>11^e PRIX :</u> | Mr et Mme Francis PAUCHET |

Communauté de Communes des VERTES VALLEES

Ça sert à quoi ?

La Com de Com est née en décembre 2001 par la volonté des élus de 21 communes du canton de s'associer au sein d'un espace de solidarité en vue de l'élaboration d'un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace pour le mieux être de ses habitants. Composée de 42 membres (2 représentants par communes, sans distinction de population), l'assemblée communautaire est animée par un président et sept vice présidents. Elle est devenue incontournable et intervient dans des domaines (insertion, environnement, jeunesse, cadre de vie,) où seule la commune ne serait sans doute pas intervenue.

Son action sur le territoire communal :

Emploi – Insertion :

-Un chantier d'insertion de 10 personnes, en grande difficulté, a été monté sur deux Com de Com « Les Villages Solidaires » et les « Vertes Vallées ». Destiné à remettre le pied à l'étrier à des personnes fragilisées et éloignées de l'emploi, il allie situation réelle de travail et formation. Il a permis, à moindre frais, la restauration du mûr d'enceinte de la mare à la satisfaction de tous. La création d'un « Atelier Chantier d'Insertion » est prévue dès début 2008 sur le seul territoire des Vertes Vallées pour poursuivre l'entretien du patrimoine des 21 communes.

Environnement :

-Revalorisation de la vallée du Crinçon : Débroussaillage des berges, taille, élagage des arbustes, ramassage des détritiques,..... Ce chantier d'insertion a permis l'embauche d'un ressortissant de Bailleulmont en contrat aidé. Il doit reprendre prochainement avec la signature d'une nouvelle convention

-Sentier de randonnée pédestre : Création du « Sentier de la Tour », après panneau d'information et lutrin, le balisage sera entrepris dans quelques semaines. L'entretien sera effectué par le chantier d'insertion. L'ancienne voie ferrée, qui va jusque La Herlière, sera aménagée (avec aires de repos) en « Voie Verte » accessible aux randonneurs, aux personnes à mobilité réduite. Le Conseil Général apportera son concours à la réalisation.

-Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) : Service de proximité qui informe et assure le contrôle de l'assainissement de la conception au bon fonctionnement. Ce service a permis à la commune d'obtenir une subvention de l'Agence de l'Eau pour la mise aux normes de l'assainissement Ecole/Mairie/Salle

-Nettoyage des fils d'eau : Prise en charge par une entreprise du nettoyage 3 fois par an des fils d'eau. (Particulièrement appréciable cette année avec l'absence de notre employé communal).

-Les ordures ménagères : C'est un enjeu majeur qui va de notre avenir et celui de nos enfants. Cela a un coût, sans doute trop élevé pour certains mais le syndicat d'Avesnes, avec ses élus, fait des efforts de gestion et lorsque l'on se compare à d'autres collectivités la redevance est l'une des moins élevée. Après l'enlèvement et traitement, le tri sélectif a été mis en place et fonctionne. 50 % des foyers (54) ont sollicité et obtenu un « Composteur »

Jeunesse (6-16 ans convention temps libre avec la CAF)

-Les centres aérés, colonies de vacances été et hiver, camps d'ados, ...accueillent des jeunes de la commune. L'animation des mercredis après-midi (initiation Anglais, poterie sur Bailleulmont,), découverte de nouveaux sports sont maintenant proposées. L'ouverture de la salle permettra à nouveau d'accueillir certaines de ces activités.

-Le CIJ (conseil intercommunal des jeunes) fonctionne maintenant depuis 1 an. Geoffroy Wambre et Claire Bouzin, jeunes locaux, font partie des 15 élus. Travaillant en commission comme les adultes, ils ne manquent pas d'idées.... !

Une nouvelle convention CAF enfance/jeunesse, permettra dès l'année 2008 d'ouvrir les activités aux jeunes de 0 à 17 ans.

.../....

Nouvelles technologies

-5 Cyberbases en accès libre ou en initiation accueillent des publics spécifiques mélomanes, petite enfance, handicapés, amateurs de photographie, de vidéo. Un cyber itinérant vient maintenant compléter l'offre de service pour couvrir l'événementiel. A Bailleulmont, dès la fin des travaux de la Mairie, sera ouvert un point Cyber à mi-temps (5 ½ j/semaine). Ecran et imprimante seront à la disposition du public.

Relais d'assistantes maternelles (RAM)

-Où trouver une assistante maternelle ? Comment faire le bon choix ? Quelles démarches à entreprendre ? Les relais d'assistantes maternelles répondent entr-autres à ces questions. Créés et subventionnés par les CAF, les RAM ont pour objectif d'organiser et d'améliorer l'accueil des enfants. Ces 6 lieux d'information (dont Bailleulmont) fonctionneront dès 2008, aussi bien pour les parents que les assistantes maternelles.

Promotion et développement de la lecture

-Dans le cadre du réaménagement de la Mairie, «un coin bibliothèque» est prévu. L'objectif est de créer un point relais pour promouvoir et développer la lecture vers tous les publics. L'offre de service avec des horaires adaptés et élargis, la collaboration avec les bibliothèques existantes, ... n'est pas encore finalisée. Les bénévoles qui souhaiteraient s'investir dans ce projet sont par ailleurs les bienvenus

Aménagement du territoire et de l'espace

-Devant les difficultés à obtenir certificats d'urbanisme, permis de construire et de se voir imposer, sans pouvoir en discuter, un Schéma de Cohérence Territorial et un plan local de l'habitat par Le Pays d'Artois (11 Com de Com et la CUA), l'assemblée communautaire a décidé de doter chaque commune de Plans Locaux d'Urbanisme et de prendre en charge le coût (trop élevé pour nos petites communes). Le document graphique divisera le territoire en plusieurs zones (Zones urbanisée, à urbaniser, agricoles, naturelles et forestières).

Un cabinet d'études indépendant a élaboré un diagnostic territorial, identifié les enjeux et préconisé des actions futures à mettre en place sur les 15 prochaines années.

Quatre enjeux ont été proposés aux élus

- Valoriser les paysages et patrimoines comme valeurs premières du développement du territoire
- Organiser le développement de l'habitat
- Conduire une action de développement économique sur le thème de l'artisanat et du commerce
- Organiser les services à la population

Ces enjeux ont donné lieu à la préconisation d'actions qui ont été acceptées par les élus

- Elaboration d'une charte paysagère et environnementale avec la CAUE (maintien ceinture verte, densification des bourgs,.....)
- Elaboration de PLU intercommunaux (5 dont 1 Basseux, Bailleulval, La Cauchie, La Herlière et Bailleulmont)
- Intégration des équipements stratégiques (Salle de sports, maison des associations, béguinage,.....)

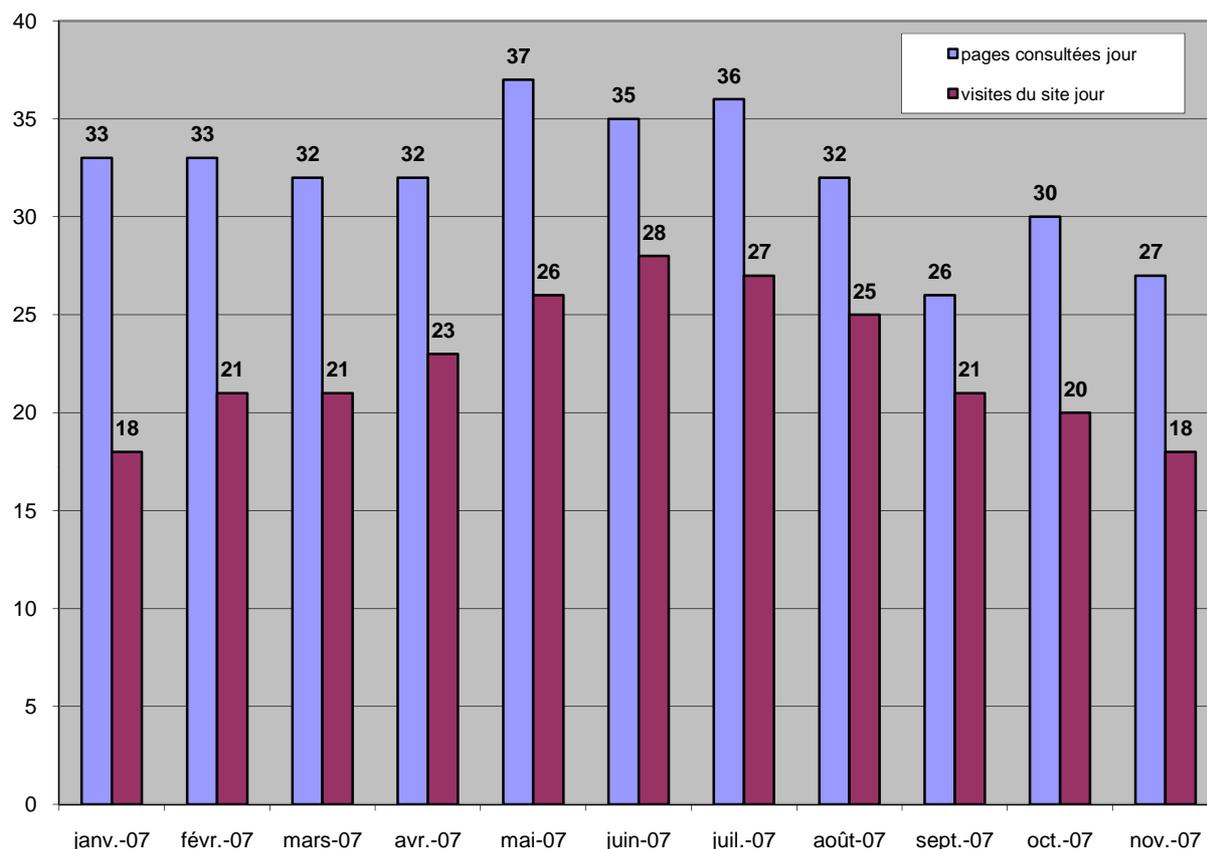
Chaque commune reste libre et autonome, la CCVV n'impose rien, la commune décidera du nombre d'habitations souhaitées (10, 20 ou ...dans les 15 prochaines années), elle est maître du traitement paysager, environnemental, patrimonial (destination terrain communal, CCAS,...) tout en respectant la charte établie par la CAUE, elle proposera ou pas d'accueillir des aménagements structurants, Elle sera aidée dans ce travail par un cabinet d'études spécialisé. Des réunions régulières seront organisées au niveau du PLU intercommunal. Après avoir été avertie du démarrage et durant toute la phase d'élaboration la population sera consultée, chacune et chacun pourra apporter ses remarques sur un registre disponible en Mairie. Après consultation des services de l'état, une enquête publique sera ouverte, à l'issue, le Conseil municipal votera son PLU, le proposera à la validation de la CCVV, celui-ci sera ensuite soumis au contrôle de légalité par le Préfet etapplicable

Représentants à la Com de Com

Francis Bauchet et Bernard Cailleret (suppléants Benoit Chandavoine et Christophe Rose)

Compteur de visites du site de la Mairie

Ce graphique vous présente le nombre de visites effectuées sur notre site internet par jour ainsi que le nombre de pages consultées par jour et ce , de janvier à novembre 2007!



[http//mairie.bailleulmont@free.fr](mailto:mairie.bailleulmont@free.fr)

Un vrai succès avec plus de 20 visites par jour !

Les recherches qui ont conduit au site :

- | | |
|----------------------------|-------------------------|
| -Cochon grillé 43% | -Bailleulmont 35% |
| -Histoire (église,.....)9% | -62123, Bavincourt 2% |
| -Agence postale, anpe 2% | -Blason, Bailleulval 1% |

Un effort pour une mise à jour régulière va être entrepris.....

Nos excuses aux visiteurs !

Petit rappel !!!!



Sur les produits pocket bikes, les pit bikes, les dirt bikes et autres !!!

C'est ce qu'on appelle une moto de poche. Il existe plusieurs types de pocket bike mais elles font rarement plus de 60cm de haut et 1m20 de long. Et elles sont très dangereuses.

Certains adolescents roulent avec ces engins sans savoir quelques réglementations importantes !!!!

La mini moto ou "pocket bike" ou "dirt bike" motorisée, qu'elle soit électrique ou thermique ne peut pas circuler sur les voies ouvertes à la circulation publique.

Article 24 de la loi du 5 mars 2007 a créé un article L. 321-1-1 qui précise : « Art. L. 321-1-1. - **Le fait de circuler sur les voies ouvertes à la circulation publique ou les lieux ouverts à la circulation publique ou au public avec un véhicule à deux roues à moteur, un tricycle à moteur ou un quadricycle à moteur non réceptionné est puni d'une contravention de la cinquième classe.** « La confiscation, l'immobilisation ou la mise en fourrière peuvent être prescrites dans les conditions prévues aux articles L. 325-1 à L. 325-9. » L'article L. 325-1 du même code est complété par un alinéa ainsi rédigé : « L'immobilisation des véhicules se trouvant dans l'une des situations prévues aux deux alinéas précédents peut également être décidée, dans la limite de leur champ de compétence, par les agents habilités à constater les infractions au présent code susceptibles d'entraîner une telle mesure. Il punit d'une contravention de la cinquième classe* **la circulation sur les voies et espaces publics des deux-roues, tricycles et quadricycles à moteur « non réceptionnés »**, c'est-à-dire n'ayant pas vocation à circuler sur les voies et espaces publics. En outre, les députés ont souhaité que ces véhicules puissent être immobilisés, confisqués ou mis en fourrière. Cet amendement a pour objet notamment de sanctionner **les conducteurs d'engins à moteur du type quad ou mini moto utilisés de plus en plus fréquemment sur les voies publiques ou dans les espaces privés ouverts au public. Ces véhicules sont normalement réservés à des espaces privés ; ils sont peu stables et font courir des risques à leurs conducteurs autant qu'aux autres usagers de la route.**

***Les contraventions de 5^e classe**

Elles entraînent obligatoirement le passage au tribunal et les peines encourues peuvent être des peines d'amendes pouvant aller jusqu'à 1500 € et même 3000 € en cas de récidive. Amendes auxquelles peuvent s'ajouter des peines privatives ou restrictives de droits (**Article 131-14 du code pénal**)

Chiens dangereux : quelles obligations pour les propriétaires?

Deux catégories de chiens dits « dangereux » existent.

Les chiens « d'attaque », qui correspondent à la première catégorie, n'appartiennent pas à une race mais sont assimilables par leurs morphologie aux races Staffordshire terrier (pitbulls), Mastiff (Boerbulls), et Tosa.

Les chiens de garde ou de défense, qui correspondent à la deuxième catégorie, sont des chiens de races American Staffordshire terrier, Rottweiler, Tosa et des chiens assimilables par leurs caractéristiques morphologiques aux chiens de race Rottweiler.

Le propriétaire d'un chien de 1ère catégorie ou de 2ème catégorie doit :

- S'assurer de son identification par tatouage ou puce électronique.
- Le faire vacciner régulièrement contre la rage.
- Le déclarer en mairie (du lieu de résidence du propriétaire ou du chien) et renouveler cette déclaration en cas de changement d'adresse.
- Avoir une assurance « responsabilité civile » pour les dommages causés aux tiers.
- Le museler et le tenir en laisse sur la voie publique et lors du passage dans les parties communes d'un immeuble collectif.

Le propriétaire d'un chien de 1ère catégorie doit :

- Le faire stériliser.
- Lui interdire l'accès, même muselé, aux transports en commun et aux lieux publics et le stationnement dans les parties communes d'un immeuble.

Le propriétaire d'un chien de 2ème catégorie doit :

- Le museler et le tenir en laisse dans les lieux publics, les locaux ouverts au public.



LA TNT CHEZ NOUS DEPUIS LE 15 DECEMBRE 2007 GRACE AU SITE DE BOUVIGNY !!

La Télévision Numérique Terrestre (TNT) permet la diffusion en qualité numérique de chaînes de télévision accessibles pour l'ensemble des français*. Tout foyer équipé d'une simple antenne râteau peut recevoir, grâce à un adaptateur TNT, 18 chaînes gratuites et une dizaine par abonnement.

AVANTAGES DE LA TNT PAR RAPPORT A L'ANALOGIQUE:

- Les grandes chaînes nationales en numérique et accessibles gratuitement
- La qualité numérique pour l'image et le son (Dolby Digital, 16/9eme, haute-définition...)
- L'image n'est plus parasitée ou neigeuse
- Des services complémentaires : guide des programmes...

AVANTAGES DE LA TNT PAR RAPPORT AUX AUTRES OFFRES NUMERIQUES (satellite, câble...) :

- Les grandes chaînes hertziennes gratuites. Aucun abonnement nécessaire.
- La portabilité : une antenne intérieure peut convenir si vous vous trouvez à proximité d'un émetteur. La contrainte de la prise d'antenne n'existe plus. La TNT peut être accessible depuis un ordinateur portable (adaptateurs TNT sous forme de clé USB).

COMPLEMENTARITE DE LA TNT AVEC LES AUTRES OFFRES NUMERIQUES :

- Le satellite, l'ADSL ou encore le câble offrent d'avantage de chaînes thématiques par rapport à la TNT. L'offre TNT est moins riche, mais propose l'essentiel : les principales chaînes généralistes, ainsi que des thématiques couvrant un large public.
- La TNT n'est pas à ce jour accessible partout en France. Aujourd'hui, plus de 60% de la population peut la recevoir. Le satellite permet de compléter la couverture du territoire français.
- Le câble et l'ADSL sont plutôt réservés aux zones urbaines et proposent un accès à Internet haut-débit et à la téléphonie.

Les chaînes gratuites



Les chaînes payantes



Pour recevoir la TNT dans votre maison, il vous faut :

- **un adaptateur TNT** : il s'agit d'un boîtier qui se branche à votre téléviseur (péritel...) et relié à une antenne. Vous pouvez vous en procurer en grande surface, chez des installateurs d'antennes, ou sur notre site ([boutique en ligne](#)). Une liste d'adaptateurs est présentée [ici](#).
- **une antenne** : vous avez deux possibilités.

1) Utiliser une antenne râteau sur le toit, la même dans la plupart des cas qui vous permet de recevoir les grandes chaînes hertziennes (TF1, France 2, France 3, Canal +, France 5, M6).

2) Utiliser une antenne intérieure, posée par exemple sur votre téléviseur. Il faut dans ce cas se trouver suffisamment proche de l'émetteur.

A noter que vous pouvez vous passer d'un adaptateur TNT si votre téléviseur est équipé d'un tuner TNT intégré.

COMMENT MIEUX CONNAÎTRE BAILLEULMONT ET PARTICIPER À LA VIE DU VILLAGE?

Devenir membre non élu à la rédaction de la gazette fut une réponse simple à cette question!

Quand les journées au travail se succèdent et que le temps nous manque pour s'intégrer véritablement à la vie de notre village, la rédaction de la gazette est l'opportunité d'aller à la rencontre de Bailleulmont, de ses habitants et de ses élus.

Les réunions de la Commission sont à chaque fois l'occasion de découvrir l'histoire du village tant par notre participation aux articles parus, que par les souvenirs et/ou anecdotes que les plus « anciens » habitants ont aimé nous raconter. Car c'est cela aussi la gazette, aller vers les habitants du village, les rencontrer et apprendre à mieux les connaître!

Car Bailleulmont est, avant tout, riche de son histoire passée mais aussi de celle à venir avec nous.

Alors, afin que persiste aussi une trace écrite de notre vie à Bailleulmont, faisons vivre la gazette de la Tour et souhaitons-lui une longue et belle histoire!

Emmanuelle DELEFLIE
Thierry DELESCAUT
Édouard WERQUIN

